

Convention d'exploitation avec GRD pour réseaux de distribution directement raccordés au réseau de transport – Annexe 2

Fiche de renseignements

Version 2.1 de 23 mai 2023

Table des matières

1	Données du réseau de distribution	2
1.1	Liste des zones de raccordement au réseau de transport	2
1.2	Fiche descriptive	2
2	Points de contact	4
2.1	Points de contact du GRD	4
2.1.1	Point de contact pour les questions d'exploitation	4
2.1.2	Personne de contact pour les documents techniques	5
2.1.3	Personne de contact pour les questions contractuelles	5
2.2	Points de contact de Swissgrid	5
2.2.1	Personne de contact pour les documents techniques	6
2.2.2	Personne de contact pour les questions contractuelles	6
3	Exactitude des données et informations	6

1 Données du réseau de distribution

Le GRD est tenu de fournir à Swissgrid les données et informations de son réseau de distribution suivantes.

1.1 Liste des zones de raccordement au réseau de transport

Les zones de raccordement du GRD au réseau de transport sont spécifiées dans le tableau ci-dessous:

Description de l'élément de réseau interface avec le réseau de transport	Zone de raccordement	Poste de couplage	Fiche descriptive conformément au chiffre 1.2

1.2 Fiche descriptive

S'il y a plusieurs zones de raccordement, les données doivent être indiquées pour chaque transformateur.

Caractéristiques électriques du transformateur

Désignation	Données	Unité	Remarque
Nom du transformateur		-	
Type de transformateur		-	
Puissance apparente assignée		MVA	
Fréquence nominale		Hz	
Groupe de couplage		-	
Tension de court-circuit uk		%	
Pertes de fer		kW	

Caractéristiques électriques du transformateur

Désignation	Données	Unité	Remarque
Pertes de cuivre		kW	
Courant à vide		%	
Traitement du point neutre		-	Type de mise à la terre
Résistance de terre Re		Ohm	
Réactance de terre Xe		Ohm	
Type de réglage		-	En phase, en quadrature, d'angle
Commutateur de réglage en		-	Manuel, automatique
Nombre de niveaux/d'étapes		-	
Taille des étapes		%	

Remarque:

Ces données sont gérées par Swissgrid indépendamment de la présente convention.

2 Points de contact

Les points de contact sont publiés dans l'espace sécurisé du site Internet de Swissgrid.

2.1 Points de contact du GRD

2.1.1 Point de contact pour les questions d'exploitation

	Planification de l'exploitation du poste de commande du réseau de distribution	Gestion de l'exploitation du poste de commande du réseau de distribution	Poste de commande de la cellule de couplage du réseau de distribution
Société			
Point de contact			
Joignabilité	Jours ouvrables: horaires communiqués par le GRD Week-end: horaires communiqués par le GRD	24 heures sur 24/ 365 jours par an	24 heures sur 24/ 365 jours par an
Temps de réaction	-	5 min.	5 min.
Service			
Réseau des entreprises			
Fax			
E-mail			
Mobile			

Le poste de commande du réseau de distribution est responsable des tâches suivantes par rapport au poste de conduite national du réseau de transport (Swissgrid):

Planification de l'exploitation du poste de commande du réseau de distribution = Planification de l'exploitation du réseau sur le réseau de distribution et aux interfaces avec le réseau de transport

Gestion de l'exploitation du poste de commande du réseau de distribution = Gestion de l'exploitation du réseau sur le réseau de distribution et aux interfaces avec le réseau de transport. Instructions, coordination et validation d'actions de couplage aux interfaces avec le réseau de transport.

Remarque

Le GRD fournit à Swissgrid les listes à jour des collaborateurs des points de contact susmentionnés. Cette liste est gérée par Swissgrid indépendamment de la présente convention.

2.1.2 Personne de contact pour les documents techniques

A la conclusion de cette convention, le GRD annonce un interlocuteur pour les documents techniques.

2.1.3 Personne de contact pour les questions contractuelles

A la conclusion de cette convention, le GRD annonce un interlocuteur pour les sujets contractuels.

Remarque:

Les points de contact du GRD sont gérés par Swissgrid indépendamment de la présente convention et publiés sur le site Internet de Swissgrid, dans la zone protégée.

2.2 Points de contact de Swissgrid

	Planification de l'exploitation du réseau	Gestion de l'exploitation du réseau	Centre de commande du réseau
Société	Swissgrid SA	Swissgrid SA	Swissgrid SA
Point de contact	Operational Planning	System Management	Regional Operations
Joignabilité	Jours ouvrables: de 9h00 à 17h00	24 heures sur 24/ 365 jours par an	24 heures sur 24/ 365 jours par an
Temps de réaction	-	Pendant les heures d'exploitation: 5 min.	Pendant les heures d'exploitation: 5 min.
Service			
Réseau des entreprises			
E-mail			
Mobile	-	-	-

Remarque

Swissgrid fournit au GRD les listes à jour des collaborateurs des points de contact susmentionnés. Cette liste est gérée par Swissgrid indépendamment de la présente convention.

2.2.1 Personne de contact pour les documents techniques

A la conclusion de cette convention, Swissgrid annonce un interlocuteur pour les documents techniques.

2.2.2 Personne de contact pour les questions contractuelles

A la conclusion de cette convention, Swissgrid annonce un interlocuteur pour les sujets contractuels.

Remarque

Les points de contact de Swissgrid sont gérés indépendamment de la présente convention et publiés sur le site Internet de Swissgrid, dans la zone protégée.

3 Exactitude des données et informations

Pour l'exactitude des indications, voir le chiffre 1.1.

[Nom du GRD]

Lieu / Date

[Prénom Nom]

[Fonction]

[Prénom Nom]

[Fonction]